

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 07 AVRIL 2021 A 18H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 07 AVRIL A 18H00**

Extrait affiché le :
08 avril 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en visioconférence du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Plan de formation des agents communaux 2021-2023 .

Absentes excusées avant donné pouvoir :

Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
Mme PIANT Noëlle à M. RAMBOURG Bernard

N° 34/2021

Absent excusé : M. BURGER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BENOIT Marie-Hélène.

Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal sur le document de plan de formation des agents communaux pour les années 2021 à 2023 et demande son approbation conformément à l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 modifié par l'article 164 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 : « Les régions, départements, communes et établissements publics établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 1^{er} ». Il apporte une cohérence entre les orientations générales de la Commune en matière de formation-gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents. Outil de dialogue social, il est un excellent levier de développement des compétences internes.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable unanime sur le projet de plan de formation au cours de sa séance du 17 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de formation des agents communaux pour les années 2021-2023,
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets respectifs,

Le document de plan de formation sera transmis au C.N.F.P.T.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,